



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017 – 20h30 COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

- PERSONNEL : Décision de principe sur la mise en place du RIFSEEP (primes)
- PERSONNEL : Recrutement d'agents contractuels
- FINANCES : Décision Modificative n°2
- BÂTIMENTS - Construction des vestiaires : Désignation des entreprises retenues
- BÂTIMENTS – Réhabilitation de la grange : Désignation des entreprises retenues
- BÂTIMENTS - Locations : Remboursement
- BÂTIMENTS : Locations diverses : tarifs applicables
- VOIRIE : Cession du chemin à Joseph LEBRUN
- ASSAINISSEMENT : Approbation du rapport annuel 2016 du SPANC
- Questions diverses

Présents : Laïd AOUDJ, Régine BRICHET, Claire GAUDRON, Marie GAUTREAU, David LAGLEYZE, Frédéric LEBRUN, Jacques LEBRUN, Robert MARION, Emmanuel NOZAY, Sébastien PERROTIN, Véronique PICHEREAU, Delphine RIPOCHE, Anne ROMÉ, Henri SAULGRAIN, , Nathalie TURCAS

Excusés : Monique CHANET (pouvoir à Laïd AOUDJ), Céline FOURREAU (pouvoir à Emmanuel NOZAY), Marie-Madeleine PARENTEAU (pouvoir à Régine BRICHET), Cédric TECHER (pouvoir à David LAGLEYZE)

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<ul style="list-style-type: none">• Approbation du compte-rendu précédent• Désignation du secrétaire de séance <p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <p><u>1) PERSONNEL : Décision de principe sur la mise en place du RIFSEEP (primes) (RB)</u></p> <p>Voir document annexe</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter une décision de principe sur la mise en œuvre du RIFSEEP en 2018</i></p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Secrétaire : Jacques LEBRUN</p> <p>Présentation du dispositif</p> <p>Principe du CIA : outil de valorisation plutôt que de sanction comme c'est le cas du régime indemnitaire actuel</p> <p>CIA : difficulté à appliquer le critère de performance : caractère subjectif et risque de l'attribuer automatiquement</p> <p>CIA : autre possibilité proposée : attribuer l'ensemble de l'enveloppe sur le critère suivant : le comportement « exceptionnel » de l'agent ou un investissement remarquable</p> <p>IFSE : Accord unanime sur la répartition des groupes de fonctions et les montants fixés par groupe</p> <p>CIA : Accord unanime sur le report de sa mise en place</p>

2) PERSONNEL : Recrutement d'agents contractuels (JG)

Le recrutement d'agents contractuels, sauf remplacement d'agents en arrêt de travail, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Catherine BEAUDENUIT est concernée pour son recrutement au restaurant scolaire (palliant au départ de Sonia BIEMON).

Gaëlle MOUTIN est concernée pour son recrutement au restaurant scolaire (palliant l'absence de Mathilde LEBREC, remplaçant Laureen).

Le Conseil Municipal doit délibérer pour permettre le recrutement d'un agent contractuel au restaurant scolaire.

Adopté à l'unanimité

3) FINANCES : Décision Modificative n°2 (JG)

Pour chaque cession de biens (mobiliers ou immobiliers), la Trésorerie réclame un numéro d'inventaire afin de sortir le bien du patrimoine de la collectivité.

Certains biens ne sont pas inscrits à l'état de l'actif (patrimoine de la collectivité) du fait de leur propriété ancienne.

C'est notamment le cas pour ce qui concerne les îles du Moulin d'Yvray cédées fin 2016 et pour les chemins qui vont être vendus prochainement.

Pour ces cas précis, la Trésorerie nous impose de réintégrer ces biens dans le patrimoine pour ensuite les sortir lors de leur vente.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à une écriture d'ordre budgétaire (pas de mouvements financiers réels) équilibrée en dépense et recette d'investissement.

Pour cela, il faut ouvrir des crédits équivalents aux comptes 2111-041 et 1021-041 d'une valeur de 30 000 €.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour ouvrir ces crédits au budget 2017.

Adopté à l'unanimité

4a) BÂTIMENTS - Construction des vestiaires : Désignation des entreprises retenues (LA)

Suite à sa validation en commission bâtiments et en réunion d'adjoints, le rapport d'analyse final du maître d'œuvre doit être approuvé en Conseil Municipal.

Un rapport provisoire avait été présenté et validé lors du Conseil Municipal du 7 juin. L'objectif de 272 000 € HT avait alors été fixé. Quelques petites modifications du projet ont permis de l'atteindre.

Il convient donc de procéder à la désignation des entreprises retenues pour chaque lot excepté les lots 1 et 2 déjà pourvus

(désamiantage et démolition) et le lot 10 (peinture), infructueux à ce jour.

N°	Nature du lot	Entreprise	Montant HT
3	Gros œuvre	DAINVAUX	67 057,58 €
4	Charpente et bardage métallique	DEMY	45 779,95 €
5	Couverture	BATITECH	20 000,00 €
6	Menuiseries extérieures	PARCHARD	19 760,65 €
7	Menuiseries intérieures	GAY	10 183,69 €
8	Plafonds suspendus - Isolation	MF2P	8 899,99 €
9	Carrelage - Faïence	MALEINGE	14 813,39 €
11	Électricité	ATEBI	13 208,43 €
12	Chauffage – Ventilation - Plomberie	ATEBI	42 791,57 €

Le Conseil Municipal doit délibérer pour désigner les entreprises intervenantes pour la construction des vestiaires.

Adopté à l'unanimité

4b) BÂTIMENTS – Réhabilitation de la grange : Désignation des entreprises retenues (LA)

Suite à la première ouverture des plis, trois lots étaient conformes aux estimations du maître d'œuvre.

Les autres lots feront l'objet d'un nouvel appel d'offres prochainement.

N°	Nature du lot	Entreprise	Montant TTC
3	Menuiseries ext. - Serrurerie	OUEST SERRURERIE	29 945,00 €
5	Peinture	MPB DECO	1 714,33 €
6	Electricité	ATEBI	12 730,92 €

Le Conseil Municipal doit délibérer pour désigner les entreprises intervenantes pour la réhabilitation de la grange.

Adopté à l'unanimité

5a) BÂTIMENTS - Locations : Remboursement (JL)

La location de la salle de l'Alerte pour un mariage le samedi 05/08 s'est mal déroulée (compteurs disjonctés, altercations). Les locataires ne sont pas parvenus à contacter un référent de la Commune le soir du mariage.

Par conséquent, il a été décidé de restituer le chèque de caution (300 €) et le chèque du solde de location (340 €) au particulier. Le chèque de versement de l'acompte (150 €) demeure encaissé.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour justifier auprès de la Trésorerie l'absence d'encaissement de ces versements.

5b) BÂTIMENTS - Locations diverses : tarifs applicables

6) VOIRIE : Cession du chemin à Joseph LEBRUN (DR)

La prise en charge des frais annexes à la cession (notaire, géomètre, ...) relève généralement de l'acquéreur.

Dans le cas présent, il a été convenu que ces charges étaient portées par la Commune. Cet aspect n'ayant pas été formalisé dans la précédente délibération, il est souhaité de délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour acter la prise en charge de ces frais par la Commune.

7) ASSAINISSEMENT : Approbation du rapport annuel 2016 du SPANC (JL)

Il s'agit d'un rapport établi sur le territoire de l'ex CCLS.

Les informations qui concernent Etriché sont les suivantes :

- nombre d'installations estimé : 282
- installations neuves ou à réhabiliter en 2016 : 12
- nombre de contrôles
 - o conception : 12
 - o réalisation (nouvelles installations) : 5
 - o contre-visite : 2
 - o états des lieux lors de cessions : 6

Informations générales :

- Bilan comptable 2016 : - 1674 €
- Résultat comptable cumulé : 1 532 €
- Taux de conformité : 66,7 %

Le Conseil Municipal doit prendre connaissance de ce rapport qui doit lui être présenté pour information.

Le chèque de versement de l'acompte ne sera pas remboursé.

Adopté à l'unanimité

Les tarifs de location de la Gourmandine ont diminué entre 2016 et 2017.

Accord à l'unanimité pour appliquer la baisse du tarif de location aux locataires qui ont réservé en 2016 pour 2017.

Adopté à l'unanimité

Compétence actuellement exercée par la CCALS.

Accord à l'unanimité pour valider ce rapport.

Questions diverses :

- Compteurs Linky : présentation du sujet par Laïd

- Communication : mise à disposition du panneau d'affichage en bois

Informations diverses :

- Intervention de Jac Livenais (festival Fabul'eau) le dimanche 24/09 à 11h00 à la Roulière

- Marché de producteurs le 17/09 (matin) et animations au Moulin d'Yvray (après-midi) dans le cadre des Journées du Patrimoine

- Date de la Journée Citoyenne à fixer pour 2018

- Réunion des associations : 06/10 à 18h30

- Réunion du personnel municipal : 06/10 à 13h30

- Nouveaux compteurs mis au point il y a deux ans
- Installation gratuite d'une durée d'une demi-heure
- Compteurs communiquant
- Protestations qui émergent contre ce dispositif
- Si le compteur est installé à l'intérieur, il est possible de refuser l'installation mais les maintenances à venir seront payantes
- Un courrier a été adressé pour que la Commune se positionne sur le sujet
- Accord unanime du Conseil pour ne pas se prononcer sur un sujet qui ne relève pas de la compétence de la Commune
- Avis favorable de 60 millions de consommateurs sur ce dispositif, bien moins nocif que d'autres émetteurs d'ondes (micro-ondes, téléphonie mobile,...)

- Accord ponctuel pour le mettre à la disposition de la Commune de Châteauneuf
- La commission communication doit trancher sur ce sujet pour les prochaines demandes

- Organisation imposée par la CCALS
- Aucune association ne souhaite tenir la buvette pendant le marché
- Décision de ne pas tenir de buvette et d'offrir un café aux producteurs
- Les premiers producteurs arrivent à 8h30
- Manifestations sur les bords de Sarthe (Journées du Patrimoine)
- Journée Citoyenne fixée au 14/04/2018

<p>- Autres informations communiquées en cours de séances</p>	<ul style="list-style-type: none">- 07/10 : Atelier SICTOM- Elections sénatoriales le 24/09/2017 : covoiturage à organiser entre électeurs- Congrès des Maires les 21, 22 et 23/11/2017 Le programme vous est transmis avec ce compte-rendu.- Fonctionnement des assemblées :<ul style="list-style-type: none">○ Réunions d'adjoints tous les 15 jours le lundi soir○ Favoriser le débat en commission pour une présentation synthétique et précise en Conseil Municipal
---	--

Prochaines Réunions :

- 25/09/2017 à 19h30 : Réunion d'Adjoints

- 02/10/2017 à 20h30 : Conseil Municipal